



# C . A . P . A .

## Production agricole, utilisation du matériel Production animale

### Modalités, objectifs et débouchés de la formation

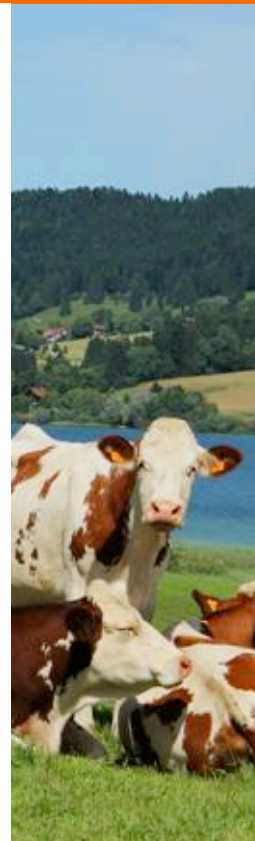
- Le CAPA est un diplôme professionnel de niveau V. La formation donnée à ce niveau débouche sur des métiers d'ouvrier, d'employé.
- Le CAPA tend à fournir les connaissances et à développer les aptitudes qu'il est indispensable de posséder pour effectuer correctement les travaux relevant de l'exercice de la profession, en conséquence, l'entrée dans le vie active.
- Les tâches sont variées : travaux sur les cultures, entretien et réparation du matériel, machinisme, travaux des cultures, conduite d'élevage.
- Le recrutement** se fait à partir de 16 ans à l'issue d'une classe de 5ème 4ème, ou à partir de 15 ans à l'issue d'une classe de DIMA, SEGPA ou 3ème.

**La signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est indispensable pour suivre la formation**

**Les débouchés :**

**Suivi d'études par voie scolaire ou apprentissage :** préparation en 1 an d'un autre CAPA- BPA ou BAC PRO Système à dominante élevage et autres - BPA travaux de la production animale - BP Responsable d'Exploitation Agricole.

**Emplois pour les apprentis (contrat d'apprentissage) et futures diplômés :** Employé d'exploitation d'élevage - Employé d'exploitation en culture - Employé d'exploitation de polyculture élevage - Employé dans le secteur para-agricole lié à la production.



### Déroulement de la formation et examen

#### Déroulement de la formation

La formation dure 2 ans avec une alternance CFAA/Entreprise :

- 13 semaines de cours au CFAA de septembre à juin (deux années consécutives)
- 35 heures de cours par semaine
- 34 semaines en entreprise/an
- 5 semaines de congés payés/an

Enseignement général :

- Français, mathématiques, histoire, géographie, EPS, sciences économiques et sociales

Enseignement professionnel :

- Zootechnie (connaissance des animaux), pratique encadrée sur l'exploitation, phytotechnie (connaissance des cultures), atelier, machinisme.

#### Examen

Il a pour but de :

- Vérifier l'aptitude du jeune à l'exercice du métier auquel il est préparé.
- Mesurer les connaissances acquises par le candidat au cours de sa formation expérimentale et technologique

**L'examen se déroule sur deux ans par unités capitalisables**

(épreuves qui vérifient les acquis de la formation)

Choix du support production animale : élevage bovins, caprins, ovins, porcins, cuniculture, aviculture élevage de gibiers, pisciculture